

Mardi 13 avril 2021

Embauche des saisonniers d'été : la clarification du Gouvernement



Selon une information de la radio RTL, Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, appelle les employeurs à « *embaucher les saisonniers auxquels ils font appel tous les ans, et de les placer en activité partielle le temps que la saison démarre* ».



Cette information apporte une clarification attendue par les professionnels saisonniers d'été. En effet, dans un courrier paritaire envoyé à la Ministre Borne le 30 mars dernier, l'UMIH alertait sur le dilemme dans lequel se trouvaient les chefs d'entreprise, de devoir constituer les équipes pour assurer la saison d'été tout en ignorant quand celle-ci démarrera et dans quelles conditions elle pourra se dérouler.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

« Notre demande a été entendue par la Ministre, et nous prenons cela comme un nouveau signal positif envers notre secteur fermé ou en sous-activité depuis six mois. Nos professionnels et leurs salariés vont pouvoir se projeter un peu plus vers la saison à venir. »

Thierry Grégoire, Président de la Branche UMIH Saisonniers



Contacts presse :

Ophélie ROTA 06.82.82.95.82

Charlotte Le MONIET 07.87.02.69.66

